Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_50-DE

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL CM 04_2026_50**

**L'An deux mil vingt-six, le 29 juin le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION** : 27/06/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 27/06/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Christian TANAÏS pouvoir à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Joseph AFONSO pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :**

**Secrétaire de Séance** : M. Baptiste IBANEZ.

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY ET LA COMMUNE DE VILLEJUST CONCERNANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR LES EAUX PLUVIALES DES LA COMMUNE.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_50-DE

**VU** la délibération n°2021-174 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 portant adoption du Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS) et les délibération n°2023-165 et n°2024-260 des Conseils Communautaires des 28 juin et 27 novembre 2024 modifiant le PFFS ;

**VU** la délibération n° DEL CM 04_2025_46 du Conseil Municipal de Villejust en date du 30 juin 2025 approuvant le rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) du 4 juin 2025 ;

**VU** la délibération n°2025-186 du Conseil Communautaire du 25 juin 2025 relative à la signature d'une convention de fonds de concours « eaux pluviales » avec la commune ;

**CONSIDERANT** le projet de convention de fonds de concours avec la communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour le financement des travaux d'investissement pour les eaux pluviales de la commune ;

**CONSIDERANT** le transfert de compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines de la commune de Villejust vers la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay à compter du 1er janvier 2020 ;

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement liées à cette compétence sont financées en totalité par la commune, pour 50% via une attribution de compensation (AC) d'investissement et pour 50% via un fonds de concours ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Villejust de réaliser depuis 2025 des travaux d'investissement pour les eaux pluviales qui a été acte par la CLECT en date du 4 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une convention de fonds de concours entre la commune de Villejust et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre de la gestion des investissements de la compétence eaux pluviales à partir de 2025 ;

**CONSIDERANT** le rapport de Monsieur Le Maire aux membres du Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission municipale en date du 22 juin 2026 ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**APPROUVE** les termes de la convention du fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, ci-annexée, pour le financement des travaux d'investissement pour les eaux pluviales de la commune.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de fonds de concours, et éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif de la commune.

*Ainsi fait et délibéré aux*
*Jours, mois et an que dessus,*
*Pour extrait conforme,*
*A Villejust, le 29/06/2026*

*Le Maire,*
*Igor TRICKOVSKI*

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)